État des lieux:

- L’équité menstruelle est l’idée de rendre abordable, accessible et de sécuriser des produits menstruels.
- La sécurité menstruelle consiste à trouver des produits menstruels et un endroit sûr en cas de besoin.
- Des associations telles que « BruZelle » mettent en place des activités dans les écoles et les festivals, telles que des modules éducatifs, situationnels, ludiques et créatifs pour sensibiliser à la santé et à la pauvreté menstruelle.
- Le ministre wallon de la Santé a lancé une opération de lutte contre la pauvreté menstruelle dans le cadre de la journée de la femme.
- Des distributeurs ont été mis en place et plus de 40 associations partenaires ont distribué près de 200 000 serviettes hygiéniques.
- Selon l’association BruZelle, le nombre de distributeurs est insuffisant, mais de nouvelles initiatives sont en cours.
- Le 08/03/23 (un an après la distribution des 200.000 serviettes), la Wallonie a accordé l’autorisation de distribuer gratuitement près de 1,5 million de serviettes hygiéniques.

Motivation de la proposition:

Sachant que :

- L’importance de l’équité et de l’hygiène menstruelles sont des droits fondamentaux de l’égalité entre les genres et du bien-être des personnes ayant leurs menstruations.
- En s’attaquant à la pauvreté menstruelle, nous contribuons à l’autonomisation et à la dignité des personnes menstruées.
- L’accès aux produits menstruels dans les espaces publics et privés est essentiel pour promouvoir l’égalité des genres et offrir la tranquillité d’esprit aux personnes qui ont leurs menstruations.

- La pauvreté menstruelle est un problème à multiples facettes qui nécessite une approche coordonnée et multisectorielle.
- La santé menstruelle fait partie intégrante de l’égalité des genres et de la santé reproductive, et la pauvreté menstruelle touche proportionnellement les communautés marginalisées.

De nombreuses personnes à travers la Belgique sont confrontées à des défis importants liés à la santé menstruelle, l’accès aux produits menstruels, à l’éducation et au soutien.

L’égalité d’accès aux produits menstruels et à l’éducation est un droit humain fondamental et une condition préalable à la réalisation de l’égalité des genres.

Proposition concrète:

Les Jeunes MR appellent à :

- La coopération accrue entre les organisations membres, les organes gouvernementaux et la société civile pour développer et mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté menstruelle est un pas vers la création d’une sécurité menstruelle qui peut conduire à l’équité menstruelle.
- Recommander la collecte de données sur la pauvreté menstruelle et son impact sur les communautés marginalisées par l’intermédiaire des organisations déjà mises en place en Belgique, afin d’éclairer les politiques et les interventions fondées sur des données probantes.
- Assurer une éducation menstruelle complète, en l’intégrant dans les programmes scolaires afin de favoriser la prise de conscience et de réduire la stigmatisation.
- Exhorter les gouvernements à allouer des ressources et à mettre en œuvre des politiques qui garantissent l’accessibilité des produits menstruels, et des services de soutien, en fournissant des spécifications aux organisations déjà mises en place dans le pays et de prendre en compte leur expertise pour toute modification de la loi.

Concrètement :

- Les gouvernements fournissent un financement structurel et un soutien aux initiatives visant à lutter contre la pauvreté périodique, y compris la recherche, les campagnes de sensibilisation et des solutions durables.
- Les gouvernements mettent en place une procédure plus rapide et plus simple pour accéder aux subventions.
- Une exonération fiscale partielle pour les entreprises produisant des produits de santé menstruelle lorsqu’elles sont en partenariat avec des organisations luttant contre la pauvreté menstruelle.
- Garantir le libre accès aux produits menstruels pour les personnes menstruées en situation de précarité, l’accessibilité et la sécurité des produits menstruels.
- Garantir l’éducation sur la santé menstruelle et briser la stigmatisation, ainsi que des installations sanitaires inclusives et accueillantes.
- Installer des distributeurs de produits sanitaires gratuits dans les lieux publics accessibles aux personnes menstruées (“toilettes”) pour garantir la sécurité menstruelle.